RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01248
Numéro SIREN : 527 589 931
Nom ou dénomination : PACE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/015244

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

1 BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise : SAS PACE PARTICIPATIONS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 15 Rue des Villas 42390 VILLARS

Numéro SIRET * : 52758993100023

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30062021 Net 3	Exercice N-1 clos le 30062020 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	3 790	030 2 147	1 643	2 591
	Immobilisations financières * (1)		040	100 080	042	100 080	100 000
	Total I (5)		044	103 870	048 2 147	101 723	102 591
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		9 000
		Autres * (3)	072	10 610	074	10 610	21 667
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	76 194	086	76 194	86 984
	Charges constatées d'avance *		092		094		609
	Total II		096	86 804	098	86 804	118 261
	Total général (I+II)		110	190 674	112 2 147	188 527	220 851

PASSIF

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE 015244 23 NOV 2021 B 210 B 1248

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	500
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	182 445	167 882
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	(5 564)	44 563
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	182 382	217 945
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	985	1 401
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 160)	172	5 160	1 505
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	6 145	2 906
	Total général (I + II + III)	180	188 527	220 851

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	80
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PACE PARTICIPATIONS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 06 2021 (12)	Exercice N-1 clos le 30 06 2020 (12)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		
	Production vendue : biens	210		249 000
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215		
	Production vendue : services *	214		
	Production vendue : services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217		
		218		8 333
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	1	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	1	257 335
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		181 794
	Variation de stock (marchandises) *	236		659
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	3 718	27 989
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244	2 205	(704)
	Rémunérations du personnel *	250		1 694
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252		1 374
	Dotations aux amortissements *	254	948	948
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262		7
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	6 871	213 760
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	(6 870)	43 574
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	1 149	
	Produits exceptionnels (IV)	290		689
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 (VI)	300	23	
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 (VI)			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	(180)	(300)
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	(5 564)	44 563

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 5 564
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	(180)	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	300	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350 180
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 5 624
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * 37 155 dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 5 624

Cegid Quadra

Dossier N° 001130 en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 188 527.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 5 563.78- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société est en sommeil donc sans activité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- le chiffre d'affaires

les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'actiivté.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers juin 2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Autres évènements postérieurs : néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	3 790		
TOTAL	3 790		
Autres participations	100 000		80
TOTAL	100 000		80
TOTAL GENERAL	103 790		80

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			3 790	
TOTAL			3 790	
Autres participations			100 080	
TOTAL			100 080	
TOTAL GENERAL			103 870	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	1 199	948		2 147
TOTAL	1 199	948		2 147
TOTAL GENERAL	1 199	948		2 147

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	948				
TOTAL	948				
TOTAL GENERAL	948				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	300	300	
Taxe sur la valeur ajoutée	130	130	
Débiteurs divers	10 000	10 000	
TOTAL	10 430	10 430	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	985	985		
Groupe et associés	5 160	5 160		
TOTAL	6 145	6 145		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	780
Total	780

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels - CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	23	672000
Total	23	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Le 24/08/2021
PACE ALEXANDRE PRESIDENT

PACE PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5.000,00 €

SIEGE SOCIAL : 15 RUE DES VILLAS

42390 VILLARS

527 589 931 RCS SAINT ETIENNE

SIRET : 527 589 931 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 5 novembre 2021

APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 juin 2021

LA PRESIDENCE,

PACE PARTICIPATIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 5.000,00 €

SIEGE SOCIAL : 15 RUE DES VILLAS

42390 VILLARS

527 589 931 RCS SAINT ETIENNE

SIRET : 527 589 931 00023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS

DU 5 novembre 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 juin 2021

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter **la perte** de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'élevant à **5.563,78 €,** comme suit :

- Imputation sur le compte « AUTRES RÉSERVES »
 Soit la somme de..... 5.563,78 €

Parallèlement à cette affectation, l'assemblée générale, constatant qu'après imputation sur les réserves de la perte de l'exercice s'élevant à 5.563,78 €, le compte « AUTRES RESERVES » reste toujours créditeur de 176.881,55 €, décide après en avoir délibéré, de la mise en distribution de la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €) prélevée sur le poste « AUTRES RESERVES ».

Le compte « AUTRES RÉSERVES » présentera ainsi un solde toujours créditeur de 146.881,55 €.

Le dividende brut unitaire s'élèvera ainsi à SOIXANTE EUROS (60 €) l'action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes continuent de supporter l'année de leur versement un prélèvement forfaitaire non libératoire qui s'aligne désormais sur le prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20 % de prélèvements sociaux (art. 117 quater, I-1 et 125 A, III bis modifiés du CGI).

En application de l'article 242 quater du CGI, peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'imposition définitive des dividendes est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration des revenus souscrite par l'associé l'année qui suit leur perception. L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 0% sera imputé sur l'impôt dû, et restitué en cas d'excédent. L'abattement de 40,00 % sera maintenu, les prélèvements sociaux devant au sens de l'article L 136-6 du Code de la Sécurité sociale être assis sur le montant après abattement. Enfin une fraction de la CSG restera par ailleurs déductible.

Il est précisé que le montant des revenus distribués sur les réserves au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40,00 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 30.000 € soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Après retenue à la source du prélèvement forfaitaire unique, à concurrence de 17,20 % quant aux prélèvements sociaux, et du prélèvement obligatoire et forfaitaire en matière d'impôt sur les revenus, à concurrence de 12,80 %, il sera versé aux associés, la somme de QUARANTE DEUX EUROS (42,00 €) par action.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., le Président rappelle que les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices sociaux et du présent exercice social, ont été les suivants :

Exercice clos	Revenus distribués éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.06.2018	NEANT		
AGE 06.12.2018	58.000,00 €		
30.06.2019	70.000,00 €		
30.06.2020	30.000,00 €		
30.06.2021	30.000,00 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux actions émises par la société.

LA PRESIDENCE,